

# LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 18.04.2012

Madame la Présidente,

C'est avec grande attention que j'ai pris connaissance de la Charte des emplois de la famille présentée par la Fédération des particuliers employeurs de France.

La profondeur de l'analyse qui y est développée ainsi que la cohérence des propositions faites témoignent de la grande qualité de votre organisation. La Fépem est aujourd'hui la voix de millions de Français qui emploient à leur domicile des personnes indispensables à leur quotidien.

Elle porte également des valeurs citoyennes qui replacent la famille au cœur de notre modèle social. Il est en effet fondamental de rappeler que la solidarité, avant même de s'exercer au sein de la société, se développe d'abord dans la cellule familiale. Il est par ailleurs tout aussi important de rappeler que la famille peut être créatrice de nombreux emplois. C'est ce mouvement que vous souhaitez encourager, dans le respect à la fois de la personne employée et de celle qui sollicite une intervention à son domicile.

Une société qui ne prête pas attention à ses familles est une société condamnée à disparaître. C'est à partir de cette conviction que nous dépensons chaque année plus de 100 milliards d'euros à la politique familiale. Cet effort porte ses fruits : le taux de fécondité est de 2,01 enfants par femme en France, contre 1,76 en 1998, et c'est un des plus élevés d'Europe. Parallèlement, le taux d'activité féminin est supérieur à 85,6% pour les 25-49 ans, contre 75% en 1998. Ce taux d'activité féminin continue d'augmenter. C'est une formidable réussite pour la France que d'avoir su concilier natalité et travail des femmes. Les emplois familiaux participent de manière décisive à ce succès.

L'emploi familial remplit aujourd'hui un grand nombre de besoins : garde d'enfants, tâches ménagères, mais également le soutien des personnes les plus fragiles. Il mérite d'autant plus d'être encouragé, qu'il permet le développement d'un principe auquel je suis attaché, celui du libre choix. Libre choix entre le mode d'exercice souhaité, libre choix de la personne employée.

Madame Marie-Béatrice LEVAUX  
Présidente de la FEPEM  
79, RUE DE MONCEAU  
75008 PARIS

Pour ce qui concerne les personnes les plus fragiles, notamment celles en perte d'autonomie, l'emploi direct peut tout à fait s'exercer dans le cadre de structures mandataires. Bien entendu, une telle réponse n'est pas nécessairement appropriée à toutes les situations. Néanmoins, on peut être dépendant et avoir envie de maîtriser sa vie, d'être acteur de sa prise en charge. En ce sens, l'emploi direct a le mérite de ne pas déresponsabiliser le particulier employeur, tout en lui offrant l'accompagnement dont il a besoin. En permettant à la personne âgée de contrôler les interventions qui se font à son domicile, en lui évitant de se laisser porter par les autres, c'est aussi l'aggravation de la perte d'autonomie que l'on empêche.

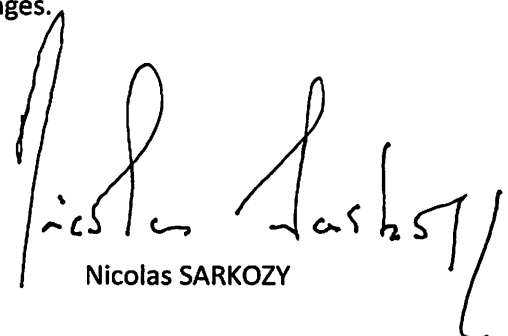
Les emplois de la famille constituent par ailleurs un secteur amené à offrir un travail à beaucoup de nos concitoyens. Au même titre que d'autres structures intervenant au domicile des familles, il se développera fortement au cours des prochaines années, ne serait-ce que pour satisfaire les besoins importants liés au vieillissement de notre population. Avant même de savoir comment la prise en charge des personnes âgées pourra être financée, il conviendra de s'assurer de l'existence de professionnels en nombre et en qualité suffisants.

C'est pour ces raisons que j'appuie votre souhait d'une loi cadre pour le secteur des particuliers employeurs. Il faut renforcer l'attractivité de ces métiers à travers une politique de ressources humaines offrant des droits équivalents à ceux de tous les salariés, mais également en favoriser le recours par nos concitoyens. La mise en place du Chèque emploi service universel par la loi de 2005 a constitué à ce titre une étape importante. Elle doit être complétée par la simplification de l'accès à ce type de prestations.

Afin de préserver l'attractivité de ce secteur, je m'engage par ailleurs à ne pas revenir sur l'avantage fiscal important accordé au secteur de l'aide à domicile. Diverses études sont venues confirmer sa pertinence : il ne sera pas modulé. Cet engagement fort vise à offrir un cadre fiscal stable au secteur dont vous portez la voix. Cela fait partie de mon soutien déterminé à l'égard des familles et de la politique familiale.

Par ailleurs, je me suis engagé, dès 2013, période où nos finances publiques nous le permettront si nous maintenons la ligne de réduction de nos déficits, à faire la réforme de la dépendance. Celle-ci devra permettre notamment la couverture des besoins à domicile, lieu de résidence plébiscité par nos concitoyens : dans ce cadre, l'emploi direct ou les structures mandataires auront un rôle majeur à jouer.

Tels sont, Madame la Présidente, les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, en vous priant d'agréer l'expression de mes respectueux hommages.



Nicolas SARKOZY